JEUNES POUSSINS

Nés entre 2016 et 2018

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F). Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier.

La réinscription des anciens se fait auprès du responsable de groupe avant le **15 juin 2024** avec un acompte de 60€ **OBLIGATOIRE** et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi nous vous laissons jusqu'au 30 septembre 2024 pour régulariser son inscription. Nous vous signalons que passé ce délai, le Club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

HORAIRES

Les entraînements des Jeunes Poussins ont lieu le :

Mardi de 17h15 à 18h30

Comme le règlement du gymnase le stipule, la porte d'entrée est ouverte **10 minutes** avant et après le cours. Les enfants doivent être amenés et repris pendant ce temps, ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

* INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

Nous comptons sur tous les parents pour participer à l'installation et au rangement du matériel. En aidant les moniteurs, vous allez permettre à l'entraînement de commencer plus rapidement. Nous vous rappelons que tous les moniteurs de la Gym de Thise » sont bénévoles.

❖ DOSSIER ADMINISTRATIF

Fiche administrative

260 €

315€

370€

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux. Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous
vous demandons de nous transmettre votre adresse email. Celle-ci ne sera pas visible des autres.
Questionnaire médical Retourner le coupon du questionnaire médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.
Photos d'identité Deux photos d'identité format 2,5 par 3 cm (fiche administrative et licence).
Cotisation (licence, assurance) 180 € pour une inscription (130€ pour les pitchounets, les mini-pouss')

La « Gym de Thise » n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.

pour deux inscriptions pour trois inscriptions

pour quatre inscriptions

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée (3 chèques maximum à donner avant le 30 septembre 2024, le dernier sera encaissé au plus tard fin novembre 2024).

Si vous le désirez nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

***** TENUE VESTIMENTAIRE

Short et léotard du club : Prix neuf : 65€

Survêtement du club : Le survêtement du club n'est plus obligatoire.

En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert aux nouveaux adhérents. Un changement de taille est possible si le tee-shirt est <u>en très bon état</u> pour les anciens adhérents.

* CONCOURS ET TRANSPORTS (le nombre de gymnastes est limité pour certains concours)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.

C'est pourquoi la participation aux concours de fin d'année est **instamment** demandée à **tous** les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

- Concours à Besançon: Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas, un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.
- Concours à l'extérieur de Besançon : En fonction du nombre de gymnaste les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

* ASSIDUITÉ

Une feuille de présence étant établie par section à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaires l'année suivante.

Il est noté qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

* ASSURANCE

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

- Est assuré par le club :
- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.
 - N'est pas assuré par le club :
- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.
- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre.

Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat « responsabilité civile ».

Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et nous vous adressons nos salutations sportives.

JEUNES-POUSSINS

Nés entre 2018 et 2016

Horaires d'entraînement : Mardi de 17h15 à 18h30

Coordonnées du responsable de section : PASSEMARD Jean-Luc 06.72.93.31.50

Tel portable du club 06.10.55.53.34

Tel gymnase 03.81.61.07.82